

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2016-004-HD

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le déroulement du **Carnaval du Val de Saire le dimanche 20 mars 2016**,

Vu l'avis favorable du Conseil départemental en date du 03 mars 2016,

ARRÊTE :

Article 1

Le parcours du carnaval est établi comme suit :

- Départ Rue du Lavoir à 15H00
- Rue Pierre SALLEY
- Rue de la Planque
- Rue du Val de Saire
- Rue Saint Thomas
- Quai Henri Chardon
- Rue Saint-Nicolas
- Retour Quai Henri Chardon pour stationner les chars sur la place du marché
- Mise au bûcher de M. Carnaval sur la cale de l'église, vers 17H15

Article 2

- La circulation sera ralentie, régulée, voire supprimée en temps réel par le comité d'organisation du carnaval, tout au long du parcours le dimanche de 15H00 à 17H30 et cela sous la responsabilité du comité ;
- Le stationnement est interdit sur la place du marché (après la Rue des Ecoles vers l'église) du samedi 19 mars 14H00 au dimanche 20 mars 19H00 ;
- Le stationnement est interdit sur la place du marché (avant la Rue des Ecoles) du dimanche 14H00 au dimanche 19H00 ;
- Le stationnement est interdit des deux côtés de la Rue Saint Nicolas de l'église jusqu'à l'ancien cabinet médical Quai Henri Chardon ;
- La circulation dans la Rue des Ecoles sera mise exceptionnellement à sens unique dans le sens du Quai Henri Chardon vers la « Voie privée ».